

Madame de Staël sous l'œil de la police (1796-1813)

Gérard Gengembre

La fille de Necker, l'épouse de l'ambassadeur de Suède, la grande salonnière, la châtelaine de Coppet, mais surtout l'analyste et la tête politique, l'essayiste, la romancière, l'opposante à Napoléon, l'exilée, autant de facettes composant cette grande figure que fut M^{me} de Staël qui motivèrent une surveillance de tous les instants. Peu d'écrivains se trouvèrent épiés avec tant de constance sous la Révolution, le Consulat et l'Empire. Même s'il est fortement probable que nombre d'entre eux ont disparu, ou ont été égarés, nous disposons de nombreux rapports de fonctionnaires, espions et mouchards au service des Affaires étrangères et de la Police, conservés aux Archives nationales et à celles des Affaires étrangères. Il conviendrait d'y ajouter tous ceux établis par les différents réseaux plus ou moins privés ou officieux mis en place par les Comités, officines, bureaux, actifs sous la Convention thermidorienne et le Directoire, ou bien par ceux organisés par tel ou tel personnage de haut rang, mais dont nous n'avons plus les traces écrites. Un important corpus fut établi en son temps par Simone Balayé et Norman King (avec la collaboration de Françoise Reymond et Philippe Carton), et publié dans le *Cahier staëlien* n° 44 (1992-1993)¹. Nous proposons ici une lecture de cet ensemble. Notons que ce corpus ne contient que les pièces françaises. Lors de chacun de ses séjours dans les diverses capitales européennes, de Vienne à Saint-Pétersbourg, M^{me} de Staël fut épiée par les services et polices des gouvernements².

¹ « Madame de Staël et les polices françaises sous la Révolution et l'Empire », *Cahiers staëliens*, n° 44, 1992-1993, pp. 3-153.

² Quelques études existent sur cette surveillance à l'étranger. Par exemple celle de Georges Solovieff, « Madame de Staël et la police autrichienne », *Cahiers staëliens*, n° 41, 1989-1990, pp. 13-54.

L'ESPIONNITE RÉVOLUTIONNAIRE

De quelle surveillance M^{me} de Staël fait-elle l'objet sous la Révolution ? Rappelons une brève chronologie : après avoir eu un rôle non négligeable auprès des modérés et des Monarchiens en 1791, M^{me} de Staël émigre au moment des massacres le 2 septembre 1792, et elle séjourne principalement en Suisse – avec un interlude anglais de janvier à mai 1793 – jusqu'au 25 mai 1795. Durant cette période, ses interventions écrites en politique, quoiqu'importantes, sont peu nombreuses : *Réflexions sur le procès de la reine* (septembre 1793), *Réflexion sur la paix* (publiées en Suisse en décembre 1794 et à Paris en février 1795).

Ayant immédiatement rouvert son salon parisien après son retour, faisant paraître dans la presse une profession de foi républicaine (3 juin), elle est accusée de conspiration par Legendre à la Convention le 18 août. Après les journées de Vendémiaire (6 et 7 octobre 1795), elle décide de ne pas publier ses *Réflexions sur la paix intérieure* et elle est exilée le 23 Vendémiaire (15 octobre) – le Comité de salut public prend contre elle un arrêté d'expulsion. Ne partant qu'à la fin décembre, elle passe pratiquement toute l'année 1796 en Suisse, et collabore à l'ouvrage de Benjamin Constant *De la force du gouvernement actuel* (publié en mai 1796). Le 22 avril 1796, le ministre de la police, Charles Cochon de Lapparent³, signe un mandat d'arrêt contre elle si elle revient en France, mesure dont elle aura connaissance le 17 mai. Elle est finalement autorisée à rentrer en décembre. Elle participe alors à l'ouvrage de Constant, *Des réactions politiques* (parution en avril 1797). En juin, avec Constant et d'autres modérés, elle fonde le club de Salm, ou Cercle constitutionnel. Son ami Talleyrand devient ministre des Relations extérieures, elle approuve le coup d'État de Fructidor (4 septembre) mais condamne la répression, rencontre Bonaparte le 6 décembre. Elle alterne séjours à Coppet et en France durant les années 1798 et 1799, rédige *Des circonstances actuelles qui peuvent terminer la Révolution et des principes qui doivent fon-*

³ Charles Cochon de Lapparent (1750-1825), conventionnel régicide, commissaire à l'armée du Nord, il participe à la chute de Robespierre, entre au Comité de salut public le 1^{er} septembre 1794, et y restera jusqu'au 5 décembre. Nommé au ministère de la Police, il y sera le plus efficace des neuf titulaires qui s'y succèdent avant Fouché, et celui qui occupera ce poste le plus longtemps. Il découvre notamment la conspiration des Égaux. Il est possible que M^{me} de Staël ait joué un rôle dans les intrigues qui le feront écarter du ministère. Proscrit et interné après Fructidor, il est libéré après Brumaire. Sous l'Empire, il sera préfet, sénateur et comte. Il sera un temps exilé par Louis XVIII.

der la République en France, qu'elle ne publiera pas et commence *De la littérature*. Après un séjour de plusieurs mois à Coppet, elle arrive à Paris le soir du 18 Brumaire.

Faute de documents antérieurs, on peut prouver que la vigilance policière s'exerce au moins dès l'arrivée de M^{me} de Staël en Suisse en septembre 1792. De nombreux rapports transitent par François Barthélemy (1747-1830), ambassadeur de France auprès des cantons suisses entre 1792 et 1796⁴. On connaît le nom d'un des espions, un certain Venet, qui couvre la région du Léman. D'autres personnages, plus officiels, communiquent également des rapports depuis Berne ou Zürich. Le tout remonte à Paris. Notons que les rapporteurs notent aussi les déplacements de Necker, les visites qu'il reçoit, les conversations qu'il tient. Une dépêche de Barthélemy du 21 germinal an III (10 avril 1795) résume l'opinion de l'ambassadeur : « Cette femme ne vit que dans les révolutions⁵. »

Après le retour de M^{me} de Staël à Paris, l'espionnage en Suisse ne concerne plus que son père. N'ont été retrouvés que peu de documents relatifs à celui dont elle est l'objet dans la capitale. Mais il est plus que probable que des rapports ont été rédigés, en raison de la défiance manifestée à son égard par les autorités post-thermidoriennes. Républicaine modérée, elle passe en effet pour royaliste et contre-révolutionnaire, sous prétexte qu'elle cultive l'amitié de royalistes constitutionnels. Un rapport du Bureau d'esprit public transmis à Bénézech, ministre de l'Intérieur⁶, le 2 frimaire an IV (23 novembre 1795), synthétise l'opinion du gouvernement : « On revient encore à M^{me} de Staël et l'on pense que c'est chez elle que les royalistes méditent leurs projets⁷. »

⁴ Il devient Directeur en 1796. Remarquable figure de girouette, il sera fructidorisé, déporté à Cayenne, d'où il s'évadera. Rentré après Brumaire, il sera nommé sénateur, comte d'Empire, présidera la séance du sénat proclamant la déchéance de Napoléon en 1814, fera partie de la commission examinant la Charte de 1814. Pair de France en 1814, il se fera oublier durant les Cent-Jours, sera rétabli dans toutes ses fonctions en 1815, puis nommé ministre d'État, et sera fait marquis par Louis XVIII en 1818.

⁵ « Madame de Staël et les polices françaises [...] », art. cité, p. 7.

⁶ Pierre Bénézech (1749-1802), après avoir joué un grand rôle en 1794 dans la gestion des armes et poudres, fut nommé ministre de l'Intérieur le 3 novembre 1795. Il sera remplacé le 17 juillet 1797 par François de Neufchâteau et mourra de la fièvre jaune à Saint-Domingue où il avait accompagné l'expédition de Leclerc.

⁷ « M^{me} de Staël et les polices françaises [...] », art. cité, p. 9.

Avec le nouveau séjour en Suisse, la surveillance s'intensifie encore. Delacroix, ministre des Affaires étrangères⁸, charge Resnier, envoyé extraordinaire à Genève depuis octobre, puis son successeur Desportes, qui prend son poste le 26 janvier 1796, de surveiller Coppet. Celui-ci fournit à son ministre, mais aussi à Cochon de Lapparent, les informations demandées. Pour bien comprendre l'enjeu, il faut se souvenir que cet espionnage s'intègre à tout un ensemble de menées qui aboutiront à l'annexion de Genève en 1798. À l'orthographe hasardée, ces rapports font état des déplacements, visites, fréquentations, propos, attitudes, sentiments supposés, etc. Jamais avarés de détails, ils brossent le portrait d'une femme qui « affecte dans ses discours une grand enthousiasme pour notre gouvernement actuel⁹ », mais il ne s'agit que d'un « système », car « après avoir soutenu que les attaques de l'intrigue ne prévaudront point contre l'État républicain, elle termine ordinairement le chapitre par prophétiser que la république finira d'elle-même en France par un roi constitutionnel, ajoutant quelquefois à ce verbiage des considérations qu'elle croit profondes ou du moins neuves sur la folie des princes du sang qui ne reverront jamais le jour de leur résurrection¹⁰ ». Pour corser le tout, on décrit une conduite jugée scandaleuse. Ne lui voyait-on pas « toute une jarretière » lors d'un bal, suite à la déchirure d'un jupon¹¹? Bref, il s'agit d'un « caméléon toujours indéfinissable aux yeux du public¹² ». C'est bien là ce qui la rend potentiellement coupable : « Chaque partie est admis indistinctement à toutes les heures chez elle ; les républicains s'y rencontrent souvent avec les royalistes : les premiers n'y sont pas mal, mais les royalistes y sont mieux ; ceux-ci jasant et sourient avec elle dans l'angle d'une croisée ; tandis que les autres promènent leur ennui et attendent que l'idole de la maison veuille bien les en tirer par quelque saillie de cet esprit qui la caractérise. Enfin, dit mon observateur : *les premiers y dînent, mais les derniers y couchent*¹³. »

⁸ Charles-François Delacroix de Contaut (1741-1805), nommé ministre des Relations extérieures du 5 novembre 1795 au 16 juillet 1797, date à laquelle il sera remplacé par Talleyrand.

⁹ C'est ce que souligne Delacroix dans une note à Resnier du 3 pluviôse an IV (23 janvier 1796). « M^{me} de Staël et les polices françaises [...] », art. cité, p. 12.

¹⁰ Lettre non signée transmise par Resnier à Delacroix, datée de 22-23 pluviôse (11-12 février 1796), *ibid.*, p. 15.

¹¹ Même lettre, *ibid.*, p. 16.

¹² Desportes à Delacroix, 13 prairial an IV (1^{er} juin 1796), *ibid.*, p. 44.

¹³ *Ibid.*, p. 45.

Quoi qu'il en soit, il paraît impératif « d'empêcher M^{me} de Staël de revenir à Paris », comme le signifie le Directoire à Delacroix¹⁴. Quand bien même elle parviendrait à rentrer, « elle serait très exactement surveillée » et « soumise à l'action des lois d'ordre et de sûreté générale¹⁵ ». De là l'arrêté du 3 floréal (22 avril), qui stipule que « prévenue de la conspiration contre la sûreté intérieure et extérieure de l'État », la baronne de Staël, si elle revient sur le territoire français, « sera mise en état d'arrestation », avec les habituelles mesures d'accompagnement, saisie, scellés, etc., puis expulsée. Afin de la surveiller plus étroitement encore, et tenter le cas échéant de l'arrêter par ruse, le ministre de la Police va missionner un dénommé Rousselet, ancien commissaire de police de la section des Amis de la patrie, dont l'habileté et la prudence apparaissent nettement dans ses rapports. À la grande fureur de Cochon et de Desportes, M^{me} de Staël aura vent de ce complot, le commissariat du pouvoir exécutif de l'Ain, dirigé par Morand¹⁶, ayant fait imprimer une liste de personnes à arrêter à la frontière où figurait son nom. Elle se rend chez Desportes pour protester et plaider sa cause. Desportes relate en détail l'entrevue à Delacroix, lequel finira par délivrer un passeport à celle qui est toujours l'épouse du baron de Staël, lequel reprend ses fonctions officielles d'ambassadeur de Suède auprès de la République.

Après le retour de M^{me} de Staël en France, et à une date non précisée mais postérieure au coup d'État du 18 Fructidor (4 septembre 1797), le ministère de la Police adresse au Directoire une synthèse de tous les rapports et conclut par la proposition d'un arrêté d'expulsion, qui ne sera pas pris. Ainsi s'achève, en apparence du moins, la série des rapports policiers et diplomatiques de la période révolutionnaire. Cela ne signifie nullement que M^{me} de Staël soit désormais considérée comme un personnage sans importance. Les documents manquent, mais la mémoire des bureaux demeure, comme les ennemis.

LA TRAQUE IMPÉRIALE

On retrouve des traces écrites à partir de février 1803. Rappelons rapidement le parcours de M^{me} de Staël à partir du 18 Brumaire. Elle publie *De la littérature* fin avril 1800, qui lui vaut de nombreuses attaques dans la presse.

¹⁴ Note du 29 ventôse an IV (19 mars 1796), *ibid.*, p. 18.

¹⁵ *Ibid.*, p. 19.

¹⁶ Lequel protestera de son innocence, affirmant qu'il était alité quand la bourde fut commise...

Début mai, elle quitte Paris pour Coppet, rentre en décembre. Elle est à Paris jusqu'en mai 1801, obtenant sa séparation d'avec M. de Staël, retourne à Coppet et revient en novembre. Le 17 janvier 1802, Bonaparte exclut vingt membres du Tribunat, dont Benjamin Constant, qui y avait été nommé par Sieyès le 24 décembre 1799. En avril, M^{me} de Staël prend part au complot de Moreau et Bernadotte contre le Premier Consul. Elle se voit interdire Paris en décembre 1802, suite à la publication de *Delphine*. À partir de cette date, la vie de M^{me} de Staël sera une longue suite de voyages en Europe, de séjours en Suisse et en France, toujours à distance prescrite de la capitale, d'actes d'opposition à Napoléon, tribulations et publications qu'il serait trop long de détailler ici. Après l'abdication de l'Empereur, M^{me} de Staël rentre à Paris le 12 mai 1814.

À partir du 21 pluviôse an XI (10 février 1803), la décision du Premier Consul de bannir M^{me} de Staël de la capitale entraîne une succession d'ordres et de rapports. L'ensemble est coordonné par Pierre-Marie Desmarest¹⁷, chef de la Division de la police secrète. Celle-ci, à cette époque, a été transférée au ministère de la Justice, et placée sous les ordres du Grand Juge Régnier. On sait en effet que, Bonaparte ayant pris ombrage de sa puissance – et de sa perspicacité lors de l'attentat de la rue Saint-Nicaise du 3 nivôse (24 décembre 1800) –, le ministère de la Police avait été supprimé le 28 fructidor an X (15 septembre 1802), avec le renvoi de Fouché. Il sera rétabli le 21 messidor an XII (16 juillet 1804), et Fouché rappelé, suite à la conspiration de Cadoudal, Moreau et Pichegru¹⁸.

¹⁷ Personnage fort intéressant que ce Pierre-Marie Desmarest – on trouve plusieurs orthographes et plusieurs versions fautives du prénom composé – (1754-1832), lequel laissa des Mémoires : *Quinze ans de haute police sous Napoléon*, 1833. Prêtre défroqué, passé dans l'administration militaire en 1792, il fut recommandé à Fouché par un fournisseur aux armées. Chef de la division de la police secrète, il sera mêlé à toutes les grandes affaires de l'époque, et survivra aux disgrâces de son ministre. Écarté après la chute de Napoléon, il retrouve ses fonctions aux Cent-Jours. Après Waterloo, il est rendu à la vie privée. La meilleure, et toute récente, étude est due à Marguerite Parenteau, *Pierre-Marie Desmarest, chef de la police secrète de Napoléon*, Éditions Guénégaud, 2009.

¹⁸ Rappelons que, sis dans l'hôtel Juigné au quai Voltaire, le ministère de la Police générale avait été créé le 12 nivôse an IV (2 janvier 1796), mais, occupé par des personnages de peu d'envergure ou sans grande latitude d'action et d'initiative, et qui ne firent pour la plupart que passer (Dumas, Merlin de Douai, Cochon de Lapparent – voir la note 3 –, Lenoir-Laroche, Sotin, Dondeau, Le Carlier, Duval, Bourguignon), il n'avait joué le plus souvent qu'un rôle secondaire jusqu'à la nomination par Barras de Fouché, le 2 thermidor an VII (20 juillet 1799). Ceci explique en partie pourquoi ce sont les rapports des Affaires étrangères sur M^{me} de Staël qui sont les plus nourris en 1796-1797.

Rappelé au ministère rétabli, Fouché réorganise la police générale. Celui-ci comprend un secrétariat général¹⁹, une division de la police administrative, formée de quatre bureaux, plusieurs autres divisions administratives, et, la plus importante, dirigée par Desmarest, la division de la sûreté – autrement dit la police secrète – laquelle chapeaute les agents secrets en France et à l'étranger.

L'Empire est divisé en quatre arrondissements confiés à des conseillers d'État : le premier (Réal²⁰), regroupe le Nord, l'Ouest et l'Est, soit cinquante départements ; le deuxième (Pelet de la Lozère²¹), couvre les quarante-deux départements du Midi ; le troisième (Dubois, préfet de police²²) concerne

¹⁹ Tenu par Pierre-Dieudonné-Louis Saulnier (1767-1838), avocat, commissaire du Directoire, préfet après Brumaire, secrétaire général du ministère de la Justice auquel la police avait été rattachée en 1802. Après le retour de Fouché, il reste secrétaire général du nouveau ministère. Il ne sera destitué par la Restauration que le 10 mars 1815. Rétabli sous les Cent-Jours, il est élu député libéral en 1815 et se retire en 1824.

²⁰ Pierre-François Réal (1757-1834), magistrat sous la Révolution, membre de la Commune hébertiste, homme de Barras, il dirige la police parisienne à partir du 19 messidor an VII. Conseiller d'État, il est chargé de l'enquête sur la conspiration de Cadoudal, Pichegru et Moreau. Directeur du premier arrondissement, comte en 1808, écarté par la première Restauration, il est préfet de police aux Cent-Jours. Il s'exile en Amérique après Waterloo, rentre en 1827 et accueille 1830 avec enthousiasme.

²¹ Jean Pelet, dit Pelet de la Lozère (1759-1842), conventionnel, il prit part à la chute de Robespierre. Élu aux Cinq-Cents, il est nommé préfet du Vaucluse par le Premier Consul, puis au Conseil d'État, il dirige ce deuxième arrondissement jusqu'en 1814. Comte d'Empire en 1808, il se retire après l'abdication de Napoléon. Nommé ministre par intérim de la Police générale du 23 juin au 9 juillet 1815, à la place de Fouché, lequel reprend son poste le 9 juillet. Pair de France en 1819, il prêtera serment à Louis-Philippe, mais n'occupera plus guère de fonction jusqu'à sa mort.

²² Louis-Nicolas Dubois (1758-1847), magistrat sous la Révolution, entré dans la police après Brumaire, nommé préfet dès la création de la préfecture de police. Comte d'Empire, il sera néanmoins remplacé par Pasquier en 1810. Il rallia Louis XVIII et sera élu député de Paris en 1815.

Paris et le département de la Seine²³ ; le quatrième s'occupe des départements transalpins. L'œil de Fouché embrasse tout. Le ministre rend compte à l'Empereur quotidiennement au moyen d'un bulletin, qui résume vingt-quatre heures de la vie de l'Empire. Élaboré à partir des rapports reçus quai Voltaire, il était rédigé par Jean-Marie François, ancien émigré condamné à mort et sauvé par Fouché, directement sous l'autorité de Desmarest. Il était copié en deux exemplaires de grand format, l'un, attaché par une ficelle rouge allait aux archives du ministère ; l'autre, avec un ruban vert, était lu et annoté personnellement par Fouché et transmis à l'Empereur par l'intermédiaire du Secrétaire d'État²⁴.

Telle est donc la grande toile d'araignée²⁵ dans laquelle M^{me} de Staël se trouverait prise si elle devait transgresser les diktats napoléoniens. Le 23

²³ La préfecture de police, créée le 28 pluviôse an VIII (17 février 1800), s'était substituée au bureau central en charge de la police sous le Directoire. L'arrêté du 12 messidor an VIII (1^{er} juillet 1800) précisait ses attributions : passeports, vagabondage, prisons, attrouplements, coalitions d'ouvriers, librairie et imprimerie, ports d'arme, déserteurs, etc. La police municipale, quant à elle, veillait à la liberté et la sûreté de la voie publique, aux incendies et inondations, et surveillait la Bourse et les marchés. Établie rue de Jérusalem, la préfecture de police comprenait un secrétariat général, tenu par le poète Antoine-Auguste de Piis (1755-1832 – un homme de Barras, entré au Bureau central après Brumaire et nommé secrétaire dès la création de la préfecture), une division consacrée à la police politique, sous l'autorité de Bertrand (dates inconnues - libraire ruiné par la Révolution, entré au Bureau central, en charge de la police politique de 1800 à 1809, tortionnaire spécialisé dans les interrogatoires), puis de Jean-Baptiste Boucheseiche (1760-1825 – géographe, entré au service des mœurs du Bureau central, puis chargé de la censure, faisant notamment interner Sade à Charenton, avant de succéder à Bertrand), une division criminelle dirigée par Henry (1755-?) –celui qui découvrit Vidocq – et une division économique confiée à un certain Chicou. Dépendaient de la préfecture 48 commissaires (4 par arrondissement de la capitale), des officiers de paix, chargés des arrestations, une force armée, la garde municipale.

²⁴ Le poste de Secrétaire d'État impérial succède à celui de secrétaire général du Directoire, devenu après Brumaire un poste de secrétaire général des consuls, transformé en une secrétairerie d'État le 4 nivôse an VIII (25 décembre 1799), puis, avec la proclamation de l'Empire, secrétairerie impériale, avec rang de ministre. Dès le 20 brumaire an VIII (11 novembre 1799), le titulaire en fut Hugues Bernard Maret, duc de Bassano (1763-1839). Cette fonction était le rouage essentiel du gouvernement : enregistrement des décrets, promulgation des lois, compte rendu de tous les rapports remis, dans un ordre prescrit, à tous les ministères, présence à tous les conseils...

²⁵ En dépit de l'efficacité de cette machine policière, il convient de ne pas oublier les polices parallèles, comme celles de Duroc, duc de Frioul (1772-1813), aux Tuileries, et de Pierre-Hugues Veyrat (1756-1839) à la préfecture de police, ou bien encore celles de la Garde impériale, de la Gendarmerie, etc.

pluviôse an XI (15 février 1803), le général Moncey, Premier inspecteur de la Gendarmerie, reçoit l'ordre de repousser M^{me} de Staël à la frontière, puis Dubois, le préfet de police, est chargé d'envoyer un officier de paix. M^{me} de Staël évite le piège. Puis, suite à la publication du nouvel ouvrage de Necker, *Dernières vues de politique et de finance*, Bonaparte, décide d'interdire Paris à sa fille. Elle entend cependant se rapprocher de la capitale, ce qu'elle ne cessera de faire jusqu'en 1810.

Arrivée près d'Écouen – à proximité se trouve Benjamin Constant – elle se voit intimer l'ordre de quitter la France, ordre donné par le Premier Consul le 3 octobre. Elle doit se résoudre à se rendre en Allemagne le 23 octobre 1803. Les rapports de la police secrète sont quasi quotidiens.

Curieusement, on ne dispose d'aucun document entre la fin octobre 1803 et juin 1805. M^{me} de Staël est restée en Allemagne jusqu'en mai 1804, et arrive à Coppet le 19, après avoir appris la mort de son père. Elle voyage ensuite en Italie jusqu'en juin 1805 puis rentre en Suisse. Le 29 août, l'Empereur écrit à Fouché, redevenu ministre comme on l'a vu, d'empêcher M^{me} de Staël de venir à Paris, puisqu'elle ne peut s'en approcher à moins de quarante lieues. Fouché donne ses ordres à Pelet de la Lozère, puisque le deuxième arrondissement comprend le département du Léman, dont le préfet est Claude-Ignace de Barante²⁶, lequel demande en retour si elle a le droit de résider à Genève, devenue ville française. Il est autorisé à délivrer un passeport, à condition que M^{me} de Staël se tienne à distance prescrite de Paris. Elle s'installe alors à Vincelles, près d'Auxerre, à partir du 19 avril 1806, puis à Rouen le 18 septembre, à Meulan le 29 novembre, où elle achève *Corinne*. Elle repart pour Coppet fin avril 1807, après avoir passé clandestinement quelques jours à Paris. Naturellement, chaque préfet de chaque département concerné – même en cas de simple rumeur de déplacement – est alerté par la police et, via Réal – nous sommes dans le premier arrondissement – fait rapport sur rapport à Fouché. Meulan n'est qu'à 46 kilomètres de Paris. Napoléon, furieux, reproche son laxisme à Fouché, qui doit obtempérer et faire partir M^{me} de Staël.

Corinne paraît le 1^{er} mai 1807. M^{me} de Staël se rend à Vienne en décembre²⁷, voyage en Allemagne, revient à Coppet en juillet 1808. Son seul séjour en France se tient à Lyon en juin 1809 – nouveau branle-bas de combat policier et préfectoral – avant celui de Chaumont puis de Fossé d'avril 1810

²⁶ Claude-Ignace Bruguière de Barante (1755-1814), ami de M^{me} de Staël, préfet depuis le 10 décembre 1802. C'est le père de Prosper de Barante.

²⁷ La police autrichienne y est d'ailleurs encore plus tâtilonne que celle de Napoléon.

au 6 octobre de la même année. C'est la grande affaire bien connue de l'interdiction de *De l'Allemagne*, parfaitement éclairée par Simone Balayé²⁸. Désormais, elle est cantonnée à Genève et Coppet – surveillance très pointilleuse²⁹ –, mais il lui reste la possibilité de s'évader – à la grande confusion du préfet – et de parcourir l'Europe: entre le 23 mai 1812 (date de son départ en catimini, que Capelle n'apprendra que le 2 juin) et le 12 mai 1814, date de son retour à Paris, elle est accueillie à Vienne, Saint-Petersbourg, Stockholm, Londres. Durant les années 1810 et 1811, les rapports³⁰ sur la résidence forcée de M^{me} de Staël en Suisse sont adressés au nouveau ministre de la Police, le zélé et implacable général Anne Jean-Marie René Savary, duc de Rovigo (1774-1833)³¹. Il est ainsi tenu au courant des moindres détails, comme des événements de la vie privée, dont l'accouchement clandestin le 5 avril 1812 du fils de M^{me} de Staël et de John Rocca. Il reçoit ensuite les rapports sur les pérégrinations européennes de M^{me} de Staël, ou plutôt sur les renseignements que l'on tente d'obtenir (ce n'est qu'à partir de septembre 1812 que les autorités françaises reçoivent du chargé d'affaires Cabre des informations fiables et précises, lorsque M^{me} de Staël arrive à Sotckholm). Ainsi s'achève, pour cette période du moins, la traque dont M^{me} de Staël est l'objet sous l'Empire³².

²⁸ Nous renvoyons au dossier cité note 33.

²⁹ Le préfet Barante ayant été renvoyé en raison de son amitié pour M^{me} de Staël, il est remplacé le 30 novembre 1810 par Guillaume Capelle (1775-1843), fonctionnaire grossier, méchant, zélé. Emprisonné par Napoléon pour avoir laissé Genève sans défense à la fin 1813, il sera préfet sous la Restauration.

³⁰ Souvent malveillants, quelquefois fielleux, parfois injurieux. Deux exemples: le préfet Capelle évoque « l'extrême poltronnerie » de M^{me} de Staël (12 novembre 1811, « M^{me} de Staël et les polices françaises [...] », art. cité, p. 116), ou bien la « singulière caravane [formée par] elle femme de 44 ans, avec un amant qui n'en a pas 24 et une fille qui en a 18 » (5 juillet 1812, *ibid.*, p. 129).

³¹ En effet, la disgrâce de Fouché entraîne son renvoi. Le 3 juin 1810, Savary, commandant la légion de gendarmerie d'élite, autrement dit la garde personnelle de l'Empereur, l'homme de l'exécution du duc d'Enghien, le chef de la contre-police de Napoléon et de son contre-espionnage, succède donc à celui que Napoléon soupçonne de trahison. Savary sera incapable d'empêcher la conspiration de Malet, mais ne sera pas limogé.

³² Faut-il rappeler que M^{me} de Staël a raconté ces tribulations dans *Dix années d'exil*? En attendant celle qui paraîtra dans les *Œuvres complètes* en cours de publication chez Champion, l'édition de référence est celle de Simone Balayé et Mariella Vianello Bonifacio, Fayard, 1996.

Dans leur présentation de ce dossier³³, Simone Balayé et Norman King soulignent que M^{me} de Staël offrait une « cible rêvée » à tous ces scrutateurs zélés, tant par le danger politique qu'elle paraissait représenter – et, ajouterons-nous, qu'elle représentait effectivement – que par son sexe. Ils ne pouvaient qu'accentuer ce danger du fait de leurs préjugés. Tant par son intelligence que son goût pour la politique et sa vie privée libre, une telle femme leur était incompréhensible³⁴, et elle devait donc être pervertie, foncièrement intrigante, redoutable, particulièrement par son rôle dans la formation de l'opinion publique. Napoléon, que bien des ennemis de M^{me} de Staël suivront sur ce point, ne déclarait-il pas : « Je n'aime pas plus les femmes qui se font hommes que les hommes efféminés » ?

³³ On pourrait y joindre quelques pièces du dossier réuni par Simone Balayé à propos de la censure de *De l'Allemagne* : « Madame de Staël et le gouvernement impérial de 1810, le dossier de la suppression de *De l'Allemagne* », *Cahiers staëliens*, n° 19, 1974, pp. 3-77.

³⁴ Nous résumons ici la teneur de la page 3 du *Cahier*.